

CONCOURS C-CUBE

-

REGLEMENT

VERSION DE TRAVAIL

## Table des matières

1	Objet du concours .....	3
2	Candidats éligible .....	3
2.1	Candidats.....	3
2.2	Type de conducteurs .....	3
2.3	Type de véhicules.....	4
3	Calendrier du concours .....	4
4	Conditions de participation .....	4
5	Catégories et podiums .....	5
5.1	Définition des unités en compétitions .....	5
5.2	Podiums.....	5
5.3	Podiums et prix .....	6
6	Procédure d'inscription.....	7
6.1	Etape 1 : signature de la convention de partenariat.....	7
6.2	Etape 2 : renseigner les données via le site internet.....	7
6.3	Etape 3 : règlement des frais d'inscription.....	8
7	Déroulement du concours : collecte des données de consommation et classements .....	8
7.1	Collecte des données de conduite avant et pendant le concours .....	8
7.2	Déclaration automatique ou saisie des performances .....	8
7.3	Sincérité des déclarations.....	8
7.4	Gestions des valeurs aberrantes et cas aux limites .....	9
7.5	Etablissement de la situation de référence.....	9
7.6	Calcul des classements pendant la période du concours .....	10
8	Communication sur l'organisation candidate .....	10
8.1	Communication sur l'organisation candidate.....	10
8.2	Déploiement chez le candidat.....	10
8.3	Communication et animations concours.....	11
9	Accès au service .....	11
10	Confidentialité des informations issues du concours .....	11
10.1	Données des consommations .....	11
10.2	Confidentialité des données candidats.....	11
11	Adresse de l'administration du concours.....	12
12	ANNEXE 1 – calcul des scores pour chaque podium .....	13
13	ANNEXE 2 – règles spécifiques pour la gestion des cas particuliers .....	15
14	ANNEXE 3 – Données télématiques prises en compte dans le podium .....	17

## 1 Objet du concours

Les consommations d'énergie, et au-delà les émissions de gaz à effet de serre d'un véhicule sont le produit de trois facteurs : le type de motorisation (thermique, électrique, etc.), la puissance de la motorisation et le bon usage qui en est fait par les conducteurs. S'il est facile de travailler sur les deux premiers facteurs relevant essentiellement de la technique, il est plus compliqué d'agir sur le facteur humain, c'est-à-dire d'entraîner les conducteurs à un usage responsable.

Le Concours « Challenge des Conducteurs pour le Climat (C-CUBE) » est une action d'intérêt général visant à aider les conducteurs de véhicules professionnels à diminuer efficacement leurs émissions de CO<sub>2</sub> et à adopter une conduite responsable, en organisant une compétition ludique entre eux.

Afin d'encourager un renouvellement bas carbone (véhicules propres) et responsable (diminution des cylindrées) des flottes, l'ensemble du cycle de vie du véhicule (construction, utilisation) sera comptabilisé dans son bilan carbone.

Pendant une période de six mois, les conducteurs candidats au concours, regroupés au sein de « grappes » intra-entreprises (selon leur métier par exemple), devront, grâce à l'amélioration de leur conduite réaliser des économies d'énergie par rapport à une consommation de référence.

Les économies constatées à partir des données déclarées par les candidats, donneront lieu à un classement mensuel par catégories de concours, puis à un classement final et, enfin, à la remise de prix.

Les conducteurs et grappes de conducteurs en compétition se verront également attribuer des médailles (bronze, argent, or ou platine) en fonction de l'atteinte de seuils absolus d'économies d'énergie (indépendamment de leur classement).

Une animation et une communication importante accompagneront le concours afin de mettre en valeur les entreprises engagées et les meilleurs résultats.

## 2 Candidats éligible

### 2.1 Candidats

Toute personne morale, entreprise ou organisation, disposant d'une flotte de véhicules particuliers ou utilitaires sous gestion et employant des collaborateurs (salariés) « conducteurs », peut s'engager dans le concours.

L'entreprise ou l'organisation engagée dans le concours déclare les conducteurs mis en lice dans le cadre du concours et les véhicules associés.

Pour chaque conducteur et véhicule déclaré, l'entreprise ou l'organisation engagée certifie qu'elle :

- est employeur du conducteur ;
- est propriétaire ou locataire et utilisatrice des véhicules pendant la période du concours.

### 2.2 Type de conducteurs

Tous les conducteurs sont éligibles au concours quelle que soit leur fonction dans l'entreprise ou l'organisation. Ils seront regroupés au sein de quatre catégories (ou types de conducteurs) :

- les cadres ;
- les commerciaux ;
- les techniciens ;
- les transporteurs (transport de charges).

### 2.3 Type de véhicules

Les véhicules éligibles au concours sont :

- Les Véhicules Particuliers ;
- Les Véhicules Utilitaires <3,5T ;
- Les Véhicules Utilitaires >3,5T.

Toutes les motorisations de véhicules sont éligibles au concours :

- Thermique essence et diesel ;
- 100% électrique ;
- Hybride non rechargeable ;
- Hybride rechargeable ;
- Hydrogène.

NB. : les véhicules personnels utilisés à des fins professionnelles via l'indemnisation kilométrique ne pourront pas participer au challenge afin d'assurer une égalité et transparence totale dans le recueillement des données mais aussi éviter de trop grandes disparités dans les taux d'utilisation des véhicules.

Le concours reste ouvert aux conducteurs n'ayant pas un véhicule attitré ou dont véhicule viendrait à être renouvelé pendant la durée du concours.

### 3 **Calendrier du concours**

Le concours se déroulera pendant 6 mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2021 inclus. Cette période est appelée période du concours.

Les inscriptions (des entreprises ou organismes engagés) sont ouvertes du 1<sup>er</sup> juin au 15 décembre 2020.

Un évènement de lancement se déroulera fin novembre ou décembre 2020.

La remise des prix et médailles se déroulera en septembre 2021.

### 4 **Conditions de participation**

Afin d'assurer une représentativité et un engagement significatifs de l'organisation candidate, au minimum 10% des véhicules opérés cette organisation devront être inscrits au concours.

Les conditions de conduite du conducteurs doivent être similaires entre période de référence et période de concours. Plus particulièrement :

- La zone de conduite doit être similaire : zone urbaine ou périurbaine, rurale, autoroute.
- Les conditions de chargement du véhicule sont similaires.

L'entreprise ou l'organisation candidate doit être en mesure de déclarer les informations permettant de déterminer la situation de référence (cf. **Erreur ! Source du renvoi introuvable. Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) à laquelle les performances mesurées pendant la période du concours seront comparées, pour les catégories du concours à laquelle elle participe

De la même manière l'entreprise ou l'organisation candidate doit pouvoir déclarer, pendant toute la période du concours et sur une base régulière (définie dans la partie 7.2 Déclaration automatique ou saisie des performances) les informations nécessaires à la mesure des performances, pour les catégories du concours auxquelles elle est inscrite.

## 5 Catégories et podiums

### 5.1 Définition des unités en compétitions

Le concours C-CUBE met en compétition des conducteurs. Toutefois, ceux-ci ne concourent pas individuellement entre eux et sont regroupés au sein d'unité plus large : la mesure individuelle est fondue dans des agrégats collectifs.

Ces unités sont les suivantes :

- les entreprises (unité 1) : cette unité regroupe l'ensemble des les conducteurs engagés par une organisation candidate, quel que soit le type de véhicule ou le type de conducteur.
- les « grappes » de conducteur (unité 2) : une grappe est un regroupement (équipe) de conducteurs. ces grappes regroupent au moins 25 couples conducteur/véhicule représentatifs de l'entreprise ou de l'organisation candidate. Ces grappes seront dans la mesure du possible constituées d'une manière cohérente par types de conducteur (cadres, commerciaux, techniciens, livreurs) et *in fine* par types de véhicule (VP, VUL, VU>3,5T)<sup>1</sup>.

La taille des unités « grappe » n'est pas capée. Toutefois, les grappes doivent avant tout être constituées dans la perspective de créer un sentiment d'appartenance fort des conducteurs à la grappe. Ce sentiment d'appartenance peut s'appuyer sur la division ou la filiale de l'entreprise, la région, la fonction, etc.

- les couples conducteur/véhicule (unité 3) : cette unité ne concourra que dans une catégorie (meilleur score d'écoconduite) afin de valoriser les performances des meilleurs conducteurs, pour les entreprises qui le souhaitent

### 5.2 Podiums

Les candidats peuvent concourir à trois podiums distincts. Ils s'inscrivent aux podiums qu'ils souhaitent, sans limite numérique. L'ensemble des méthodes de calcul des scores des podiums décrits ci-après se trouvent en ANNEXE 1 – Calcul des scores pour chaque podium.

#### 5.2.1 Podium 1 : meilleure réduction des émissions de CO<sub>2</sub>

Les entreprises ou organisation candidates et les grappes qui concourant pour ce podium seront réparties par sous-catégories. Chaque sous-catégories donne lieu à un classement final pour chaque unité considérée.

Unité concernée	Sous-catégories	Rationnel	Indicateurs de performance	Condition de victoire
Entreprises ou grappes	Pour toutes motorisations 1. Véhicules particuliers ; 2. Véhicules utilitaires < 3,5 T ; 3. Véhicules utilitaires > 3,5 T.	Evaluer l'amélioration des usages <b>et</b> l'intégration de nouveaux véhicules plus performants	Emission de CO <sub>2</sub> en gCO <sub>2</sub> /km	Meilleure baisse en % relatif entre entreprises par rapport aux émissions de référence de l'entreprise ou de la grappe.

<sup>1</sup> Il est considéré que les commerciaux et les cadres conduisent des VP. Les techniciens et les livreurs conduisent des VUL et des VU > 3,5T

5.2.2 Podium 2 : meilleure amélioration du score d'écoconduite (via la réduction de la consommation de carburant)

Unité concernée	Sous-catégorie	Rationnel	Indicateurs de performance	Condition de victoire
Les conducteurs de l'unité entreprise ou grappes dont les véhicules thermiques n'ont pas été remplacés pendant la période du concours	Pour les motorisations thermiques 1. Véhicules particuliers 2. Véhicules utilitaires <3,5T 3. Véhicules utilitaires >3,5T	Evaluer l'amélioration des usages	Score d'écoconduite	Meilleure baisse en % relatif sur les conducteurs de l'entreprise / de la grappe (renouvellement de véhicule exclus), par rapport à la consommation de référence.

5.2.3 Podium 3 : catégorie Meilleure amélioration du score d'écoconduite (via télématique embarquée)

Afin de mettre en valeur les meilleurs couples conducteur/véhicule en ce qui concerne leur score d'écoconduite, une catégorie spéciale est créée.

Unité concernée	Sous-catégories	Rationnel	Indicateurs de performance	Condition de victoire
Le couple conducteur/véhicule (unité 3)	Pour toutes motorisations 1. Véhicules particuliers 2. Véhicules utilitaires <3,5T 3. Véhicules utilitaires >3,5T	Evaluer l'amélioration des usages	Score d'écoconduite	Individuel + Meilleure moyenne des scores d'écoconduite pour l'unité.

NB : ce podium ne sera accessible qu'aux candidats dont les conducteurs sont munis de véhicule équipés de télématique embarquée (cf. Annexe 3).

5.2.4 Podium 4 : meilleure transition de flotte

Unité concernée	Sous-catégorie	Rationnel	Indicateurs de performance	Condition de victoire
L'unité 1 (entreprise)	N/A	Evaluer la pénétration des véhicules dits « bas carbone » dans les flottes	Emission de CO <sub>2</sub> en gCO <sub>2</sub> /km	Meilleur taux de renouvellement par des véhicules bas carbone dans l'unité u sur la période du concours

5.3 Podiums et prix

Pour les podiums du concours (voir ci-dessus), il sera déclaré par le Jury :

- un classement final, à l'issue de la période du concours, composé d'un vainqueur, un deuxième et un troisième, les prix correspondants étant respectivement un CUBE d'or, d'argent et de bronze. Ces prix seront remis lors de l'évènement dédiée.

## 6 Procédure d'inscription

L'inscription au concours est réalisée via le portail [www.challenge-c3.org](http://www.challenge-c3.org), certains documents devant être envoyés à suivre à l'adresse administrative de l'organisation concours (indiquée ci-après) pour confirmation.

L'inscription consiste à :

- La signature de la convention de partenariat ;
- A l'enregistrement des conducteurs et des grappes de conducteurs et du (des) véhicule(s) qui leur sont associé(s) ;
- Au règlement des frais d'inscription.

L'inscription est considérée valide lorsque l'ensemble des conditions ci-dessus ont été dûment remplies.

### 6.1 Etape 1 : signature de la convention de partenariat

Suite à la manifestation d'intérêt de l'entreprise ou de l'organisation candidate, une convention de partenariat lui sera proposée pour signature par voies postale et électronique. Cette convention entre l'entreprise candidate et A4MT devra être retournée signée en deux exemplaires. Un exemplaire avec signé par A4MT lui sera alors retourné ainsi qu'un identifiant et un code d'accès à l'espace candidat du site web du concours.

### 6.2 Etape 2 : renseigner les données via le site internet

Le responsable de l'entreprise candidate (ou son interlocuteur mandaté chez A4MT) peut alors se rendre sur le site internet du concours et accéder à son espace candidat. Il lui sera possible de télécharger un fichier template au format Excel afin de renseigner les champs suivants :

#### **Onglet conducteurs**

- Colonne 1 : le nom de l'entreprise ;
- Colonne 2 : le nom de la grappe à laquelle seront associés les conducteurs ;
- Colonne 3 : le podium et la sous-catégorie de podium auxquels la grappe concourt ;
- Colonne 4 : le prénom le nom des conducteurs inscrits dans chaque grappe ;
- Colonne 5 : leur adresse email ;
- Colonne 6 : leur catégorie de fonction (cadre, commercial, technicien ou transporteur) ;
- Colonne 7 : dans le cas où le conducteur bénéficie d'une ou plusieurs carte(s) essence, le ou les identifiants carte(s) essence du conducteur (un par ligne) ;
- Colonne 8 : s'il y a lieu « l'identifiant télématique » du conducteur ;
- Colonne 9 : le nombre de véhicule que le conducteur sera amené à conduire (1 ou sup. à 1) ;
- Colonne 10 à X : les données permettant de calculer le score de référence pour chaque podium auquel l'entreprise candidate est inscrite.

#### **Onglet véhicules**

- Colonne 1 : le nom de l'entreprise ;
- Colonne 2 : le nom de la grappe à laquelle les véhicules sont associés ;
- Colonne 3 : l'immatriculation des véhicules affectés au début du concours à la grappe ;
- Colonne 4 : si cela est pertinent, le conducteur associé au véhicule (nom, prénom, email).

Une fois renseigné, ce fichier est importé sur l'espace candidat du site internet du concours.

Les informations transmises seront traitées par l'équipe support d'A4MT. Ce traitement aboutira à la création :

- D'un identifiant unique conducteur et d'un mot de passe personnel qui sera communiqué par voie électronique (son adresse email) aux conducteurs déclarés par l'entreprise candidate ;
- D'un identifiant unique de grappe.

### 6.3 Etape 3 : règlement des frais d'inscription

L'organisation candidate règle les frais d'inscription auprès de l'organisateur pour valider l'inscription.

## 7 **Déroulement du concours : collecte des données de consommation et classements**

### 7.1 Collecte des données de conduite avant et pendant le concours

#### 7.1.1 *Indicateurs mesurés*

Les indicateurs de performance collectées auprès des entreprises ou organisations candidates pendant la période du concours sont les suivants :

<b>Indicateurs mesurés</b>	<b>Unités</b>
Consommation d'énergie	litres et/ou en kWh
La distance parcourue	km
La distance de freinage (uniquement via télématique)	km
Le temps d'accélération (uniquement via télématique)	min
Le temps de vitesse excessive (au-delà des limitations ; uniquement via télématique)	min
Le nombre de véhicules bas carbone dans la flotte de l'organisation candidate	Nb de véhicules

NB : Lorsqu'il s'agit d'un véhicule fonctionnant totalement ou en partie à l'électricité :

- La valeur de la consommation d'électricité sera considérée comme étant égale à la consommation moyenne d'un véhicule électrique<sup>2</sup> (entre 10 et 20 kWh/km).
- Les émissions de CO2 associées seront calculées à partir du taux moyen de CO2 du kWh produit en France dans l'année du concours.

#### 7.1.2 *Outils de mesure*

En fonction des spécificités de chaque entreprises ou organisation candidate, les outils de mesure seront ceux qui équipent le parc au moment de leur entrée dans le concours. Les données pourront provenir de :

- Cartes carburant ;
- Boitiers OBD ;
- Boitiers CAN-Clip ;
- Autres systèmes in-house (notes de frais).

### 7.2 Déclaration automatique ou saisie des performances

- Ces informations peuvent être collectées automatiquement à la source (providers cartes essence, providers télématique) via l'API de gestion C-CUBE développée à cet effet.
- Une déclaration manuelle du responsable de l'entreprise via un formulaire téléchargeable sur l'espace candidat et pourra être importé ou renvoyé à l'équipe organisatrice.

### 7.3 Sincérité des déclarations

Les candidats s'engagent sur la sincérité de leurs déclarations.

<sup>2</sup> La mesure de la consommation électrique d'un véhicule présente plusieurs difficultés, notamment en raison de la multiplicité des points de recharge (au domicile, sur le lieu de travail, etc.). Par ailleurs le faible coût d'une recharge d'incite par le conducteur à systématiquement déclarer ces recharges. Compte tenu de la faible intensité CO2 de l'électricité en France, la prise en compte de ces aspects n'apparaît pas nécessaire.

Les données déclarées à effet de concours seront auditable sur simple demande des organisateurs. Les candidats vainqueurs d'une catégorie seront audités par l'organisation du concours sur l'intégralité des données déclarées.

#### 7.4 Gestions des valeurs aberrantes et cas aux limites

Evènement	Actions à traiter
Un conducteur disposant d'une carte essence, paie un enlèvement avec son moyen de paiement personnel et se fait rembourser par note de frais	1. La consommation moyenne de référence est utilisée en remplacement de la donnée aberrante
Un conducteur disposant d'une carte essence ne déclare par le kilométrage au moment de l'enlèvement ou déclare un kilométrage aberrant	1. La consommation moyenne de référence est utilisée pour calculer la distance parcourue en remplacement de la donnée aberrante 2. Si une donnée non-aberrante est déclarée à l'enlèvement suivant, celle-ci remplace la donnée précédente.
Le plein d'un véhicule a été réalisé avant la date de début du concours	L'allocation de carburant sur la période du concours est réalisé au pro rata temporis
Le plein est réalisé après la date de fin du concours	L'allocation de carburant sur la période du concours est réalisé au pro rata temporis

Les règles de gestion des événements particuliers de la vie de la flotte se trouvent en ANNEXE 2 – règles spécifiques pour la gestion des cas particuliers.

#### 7.5 Etablissement de la situation de référence

Les performances de référence sont constituées des valeurs auxquelles les performances réalisées pendant le concours seront comparées.

Par définition, la période de référence doit-être « propre », c'est-à-dire qu'il revient à l'entreprise ou à l'organisation candidate d'assurer la qualité des informations définissant les performances de référence.

Ces performances de références peuvent être déterminées de plusieurs façons, classées ci-dessous par ordre de préférence :

1. *Option 1* : Le calcul des scores pour chaque podium à partir de données historiques (période de référence précédant le concours<sup>3</sup>) auditables et de qualité (complètes) produites par l'organisation candidates ;
2. *Option 2* : La réalisation, en amont de la période du concours, d'une d'évaluation chez un partenaire approuvé dont l'objet sera d'évaluer les scores de référence pour chaque podium ;

<sup>3</sup> La période de référence correspond à une période de 6 mois dans l'année précédant le concours dans le cas où il existe un historique de données

3. *Option 3* : L'utilisation de données « réelles moyennes » produites par les partenaires du concours (ACTUA /GAC) et approuvées par le Jury.

## 7.6 Calcul des classements pendant la période du concours

### 7.6.1 *Calcul des performances et des classements*

A partir des données communiquées par les entreprises ou les organisations candidates, les performances de chaque unité en compétition (entreprise, grappe, conducteur) sont calculées à partir des formules disponibles en ANNEXE 1 – Calcul des scores pour chaque podium.

Les conducteurs ont accès, via leur espace candidat personnel et pour chaque catégories à laquelle ils sont inscrits à **leurs performances** :

- La valeur absolue des indicateurs calculés (exemple : gCO<sub>2</sub>/km) ;
- Le progrès relatif versus la performance de référence ;
- Le classement temporaire de la grappe et de l'entreprise.

Le responsable de l'entreprise candidate a accès, via son espace dédié, aux performances agrégées des unités en compétition (et non aux performances individuelles de chaque conducteur).

#### 7.6.1.1 Mode de calcul des classements

Pour chaque podium (et sous-catégories), le classement des unités considérées est établi en calculant **le progrès relatif de l'indicateur de performance par rapport à la performance de référence**.

#### 7.6.1.2 Fréquence des classements

Les classements sont actualisés sur une base hebdomadaire, en fonction des données reçues.

Le classement de mi-parcours et le classement final dépend du meilleur progrès relatif réalisé (en pourcentage).

### 7.6.2 *Elimination*

Un conducteur est supprimé de sa grappe et éliminé si les données nécessaires à l'établissement de ses performances ne sont pas déclarée pendant plus d'un mois ou si une anomalie est constatée dans le *reporting* ou en conclusion d'un audit. L'ensemble des résultats déclarés antérieurement est alors caduc pour l'ensemble du concours sans toutefois disqualifier l'ensemble de la grappe.

## 8 **Communication sur l'organisation candidate**

### 8.1 Communication sur l'organisation candidate

En candidatant au concours, l'entreprise ou organisme engagé autorise expressément la société A4MT à faire usage, à titre gracieux, de sa dénomination sociale, de son logo (les « signes distinctifs »), et du nombre de conducteurs et de véhicules en compétition, dans le cadre du portail [www.challenge-c3.org](http://www.challenge-c3.org), de la réalisation de la newsletter d'information du concours ou des événements de lancement et de clôture. Les signes distinctifs peuvent être utilisés, de manière groupée avec ceux de tous les candidats, sur tout support de communication dédié au concours.

### 8.2 Déploiement chez le candidat

Un kit de communication C-CUBE est distribué aux candidats sous format informatique (fichiers) contenant plusieurs documents :

- Des logos « Entreprise candidate C-CUBE » et « Véhicule en compétition » qui peuvent être repris dans la communication interne et externe de l'entreprise, des affiches, des stickers, etc. ;
- Une notice technique.

Les entreprises ou organismes engagés ont le droit de communiquer sur leur participation au concours C-CUBE sur la base des supports fournis, en interne comme en externe.

### 8.3 Communication et animations concours

Une stratégie de communication et d'animation du concours sont mises en œuvre en fil continu depuis la période de lancement jusqu'à la clôture définitive du concours. Elles consistent à minima en :

- Plusieurs réunions d'animation et d'information intermédiaires C-CUBE ;
- Des communiqués de presse aux moments clés ;
- Un site concours [www.challenge-c3.org](http://www.challenge-c3.org)
- Une cérémonie de lancement ;
- Une cérémonie de remise des prix ;
- Nos partenaires médias relaieront les actualités du concours en "fil rouge".

Les personnes invitées aux événements sont le représentant du candidat (interlocuteur national) et le chef de grappe. Durant la réalisation du concours, les meilleures histoires, anecdotes, les actions les plus originales seront valorisées par les organisateurs.

## 9 **Accès au service**

L'inscription validée donne droit à :

- La participation à toutes les animations,
- A l'accès à l'Espace Candidat du site [www.challenge-c3.org](http://www.challenge-c3.org);
- L'accès à l'application conducteurs pour l'ensemble des concurrents inscrits au titre de l'organisation ;
- "Kit Candidats" dématérialisé pour le déploiement et la mobilisation des conducteurs,
- A l'invitation aux cérémonies de lancement et de remise des prix du représentant du candidat (interlocuteur national) ainsi que les conducteurs des 10 meilleures grappes ;
- Au droit à communiquer publiquement sa participation au concours sur tous les supports souhaités (avec utilisation du logo "entreprise engagée" ou "collectivité engagée" ou "organisation engagée" rendus disponibles dans le « Kit Candidats ») ;

## 10 **Confidentialité des informations issues du concours**

### 10.1 Données des consommations

L'ensemble des données collectées dans le cadre du concours ne sont en aucun cas rendues publiques.

Seul le nom et les performances relatives des 10 meilleures unités - entreprises et grappes - sont publiés sur le site internet du concours et potentiellement dans les divers éléments de communication.

Les entreprises ou organisations candidates donnent droit à une utilisation non nominative, sans référence aux conducteurs ni aux véhicules ni à l'entreprise ou organisation, des données de consommation recueillies dans le but de diffuser des résultats statistiques du concours (moyenne des économies sur tout le concours, écarts-types ou toutes autres interprétations statistiques, etc.).

### 10.2 Confidentialité des données candidats

L'outil de traitement des coordonnées des candidats fera l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

S'agissant d'un programme d'intérêt général, les candidats ne seront en aucun cas démarchés dans le cadre du concours sur les équipements et services de gestion de flotte, l'assistance à la conduite responsable, sauf demande explicite de la part du candidat.

De même, s'agissant d'un programme d'intérêt général, les informations saisies ne seront pas utilisées dans un cadre commercial.

#### **11 Adresse de l'administration du concours**

Le dialogue avec les organisateurs du concours est établi via le portail [www.challenge-c3.com](http://www.challenge-c3.com), notamment grâce à des zones de dialogues disponibles après enregistrement sur le portail (partie réservée aux candidats) et via l'application conducteurs.

Les demandes de partenariat sont à adresser à l'adresse [c-cube@a4mt.com](mailto:c-cube@a4mt.com).

Les pièces administratives suivantes sont à adresser par courriel à : [c-cube@a4mt.com](mailto:c-cube@a4mt.com) ou à l'adresse postale ci-dessous le cas échéant :

*Concours des Conducteurs pour le Climat*

*Société A4MT*

*7, rue Blanche – 75009 Paris*

## 12 ANNEXE 1 – calcul des scores pour chaque podium

Catégorie	Formules de calcul du score
<p>Meilleure réduction des émissions de CO<sub>2</sub></p>	<p>Pour le Podium 1, le score de l'unité <math>u</math> à l'instant <math>t</math> est :</p> $\text{Score } P1_{t,u} = \frac{\left( \frac{CO2_{t,u}}{D_{t,u}} - \frac{CO2_{ref}}{D_{ref}} \right)}{\frac{CO2_{ref}}{D_{ref}}}$ <p>Avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <math>CO2_{t,u}</math>, les émissions de CO<sub>2</sub> totales de l'unité <math>u</math> (i.e. la somme des émissions de chaque véhicule de l'unité <math>u</math>) entre <math>t_0</math> l'instant <math>t</math> (cf. (2))</li> <li>- <math>D_{t,u}</math>, la distance totale parcourue par l'unité <math>u</math> (i.e. la somme des distances parcourues par chaque véhicule de l'unité <math>u</math> entre <math>t_0</math> et l'instant <math>i</math>) depuis <math>t_0</math> à l'instant <math>i</math></li> </ul> <p><math>\frac{CO2_{ref}}{D_{ref}}</math> le taux d'émissions de CO<sub>2</sub> par km de référence considéré pour l'unité <math>u</math></p>
<p>Meilleure amélioration du score d'écoconduite (via la réduction de la conso. de carburant)</p>	<p>Pour le Podium 2A, le score de l'unité <math>u</math> à l'instant <math>t</math> est :</p> $\text{Score } P2A_{t,u} = \frac{\left( \frac{L_{t,u}}{D_{t,u}} - \frac{L_{ref}}{D_{ref}} \right)}{\frac{L_{ref}}{D_{ref}}}$ <p>Avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <math>L_{t,u}</math>, la consommation de carburant totale de l'unité <math>u</math> (i.e. la somme des consommations de chaque véhicule de l'unité <math>u</math>) entre <math>t_0</math> l'instant <math>t</math>)</li> <li>- <math>D_{t,u}</math>, la distance totale parcourue par l'unité <math>u</math> (i.e. la somme des distances parcourues par chaque véhicule de l'unité <math>u</math> entre <math>t_0</math> et l'instant <math>i</math>) depuis <math>t_0</math> à l'instant <math>i</math></li> <li>- <math>\frac{L_{ref}}{D_{ref}}</math> la consommation par km de référence considérée pour l'unité <math>u</math></li> </ul>
<p>Meilleure amélioration du score d'écoconduite (via la télématique)</p>	<p>Pour le Podium 2A, le score de l'unité <math>u</math> à l'instant <math>t</math> est :</p> $\text{Score } P2B_{t,u} = \frac{\left( \frac{\sum_{i=t_0}^t \text{score éco}2_{i,u}}{\text{nb de mesures}} - \text{score éco}2_{ref} \right)}{\text{score éco}2_{ref}}$ <p>Avec</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <math>\text{score éco}2_{i,u}</math>, le score éco conduite (via télématique) pour la mesure <math>i</math></li> <li>- <math>\text{score éco}2_{ref}</math>, le score éco conduite de référence (via télématique)</li> </ul>

Catégorie	Formules de calcul du score
Meilleure transition de flotte	<p>Pour le Podium 3, le score de l'unité <math>u</math> à l'instant <math>t</math> est :</p> $Score P3_{t,u} = \frac{\left( \frac{VBC_t}{Flotte_t} - \frac{VBC_{ref}}{Flotte_{ref}} \right)}{\frac{VBC_{ref}}{Flotte_{ref}}}$ <p>Avec</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <math>\frac{VBC_t}{Flotte_t}</math> la part de véhicules bas carbone dans la flotte à l'instant <math>t</math></li> <li>- <math>\frac{VBC_{ref}}{Flotte_{ref}}</math> la part de véhicules bas carbone dans la flotte au début du concours</li> </ul>

VERSION DE TRAVAIL

### 13 ANNEXE 2 – règles spécifiques pour la gestion des cas particuliers

Je suis en charge de la gestion du concours pour l'organisation Y – comment sont gérés les changements chez mes conducteurs concurrents ou véhicule(s) associés(s) ?

#### Un conducteur conduit un seul véhicule

Evènement	Actions à traiter
Renouvellement d'un véhicule thermique de l'unité considérée par un véhicule bas-carbone (hybride ou tout électrique)	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Les données du nouveau véhicule ne sont pas comptabilisées dans le classement de l'unité pour le podium amélioration du score d'écoconduite par réduction de la consommation de carburant (réduction de l'assiette de calcul de l'unité considérée) ;</li><li>2. Association du nouveau véhicule (et de l'ensemble des informations correspondantes) à l'identifiant de l'unité ;</li><li>3. Suppression dans l'unité considérée de l'ancien véhicule ;</li></ol>
Renouvellement de l'ensemble des véhicules thermiques d'une unité par des véhicules bas-carbone (hybride ou tout électrique)	<ol style="list-style-type: none"><li>1. L'unité considérée ne concourt plus au podium amélioration du score d'écoconduite par réduction de la consommation de carburant</li></ol>
Renouvellement d'un véhicule thermique par un véhicule thermique	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Association du nouveau véhicule (et de l'ensemble des informations correspondantes) à l'identifiant de l'unité ;</li><li>2. Suppression dans l'unité considérée de l'ancien véhicule ;</li></ol>
Démission du concours d'un ou plusieurs conducteurs	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Une fois l'information déclarée par le responsable du concours, suppression dans l'unité considérée du conducteur et de son véhicule (réduction de l'assiette de calcul de l'unité considérée) pour tous les podiums auxquels il concourait.</li></ol>

#### Plusieurs conducteurs conduisent plusieurs véhicules

La performance individuelle des conducteurs est secondaire. Ce qui est important c'est au minimum la performance de l'unité « grappe ».

Dans le cas où plusieurs conducteurs conduisent plusieurs véhicules (ex : cas d'un service technique qui dispose de plusieurs VUL non-assignés), ces conducteurs sont  systématiquement inclus dans la même grappe. Les véhicules sont alors uniquement associés à l'identifiant grappe (et pas à l'identifiant conducteur). Dans ce cas, peu importe quel conducteur conduit quel véhicule.

Evènement	Actions à traiter
Renouvellement d'un véhicule thermique de l'unité considérée par un véhicule bas carbone (hybride ou tout électrique)	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Les données du nouveau véhicule ne sont pas comptabilisées dans le classement de l'unité pour le podium amélioration du score d'écoconduite par réduction de la consommation de carburant (réduction de l'assiette de calcul de l'unité considérée) ;</li><li>2. Association du nouveau véhicule (et de l'ensemble des informations correspondantes) à l'identifiant de l'unité ;</li><li>3. Suppression dans l'unité de l'ancien véhicule ;</li></ol>

Renouvellement de l'ensemble des véhicules thermiques d'une unité par des véhicules bas carbone (hybride ou tout électrique)	2. L'unité considérée ne concourt plus au podium amélioration du score d'écoconduite par réduction de la consommation de carburant
Renouvellement thermique par thermique	1. Association du nouveau véhicule (et de l'ensemble des informations correspondantes) à l'identifiant de l'unité ; 2. Suppression dans l'unité considérée de l'ancien véhicule ;
Démission d'un ou plusieurs conducteurs de l'unité considérée	1. Une fois l'information déclarée par le responsable du concours, suppression du conducteur de l'unité considérée.

#### Immobilisation prolongée d'un ou plusieurs véhicules

<b>Evènement</b>	<b>Actions à traiter</b>
Immobilisation prolongée sans renouvellement temporaire	Pas d'action
Immobilisation prolongée avec renouvellement temporaire	Si le conducteur ne conduit qu'un seul véhicule, se reporter au cas « Un conducteur conduit un véhicule »  Si le conducteur conduit plusieurs véhicules, se reporter au cas « Plusieurs conducteurs conduisent plusieurs véhicules »

#### 14 ANNEXE 3 – Données télématiques prises en compte dans le podium

Les données prises en compte dans le calcul du score d'écoconduite sont :

- la distance totale du trajet i (en km) ;
- la durée du trajet i (en min) ;
- la consommation de carburant pour le trajet i ;
- la distance de freinage totale pour le trajet i (en km) ;
- la somme des durées des phases d'accélération pour le trajet i ;
- la somme des durées des phases de vitesse excessive pour le trajet i ;
- la consommation théorique du véhicule m.

VERSION DE TRAVAIL